



## 123MOOOV

Association Loi 1901, entretien physique, danse, échanges culturels

Site internet : [www.123moov.com](http://www.123moov.com)

e-mail : [123moov@gmail.com](mailto:123moov@gmail.com)

Facebook : [www.facebook.com/123Moov](http://www.facebook.com/123Moov)

### **BULLETIN D' INSCRIPTION 2018/2019**

Nom et Prénom : ..... Date / Lieu de Naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Adresse Mail : .....

Profession : .....

Etre ajouté au groupe WHATSAPP ?

Possibilité d'un COURS D'ESSAI GRATUIT en septembre  Date : .....

#### **COTISATION "CARREAU DU TEMPLE"**

**Cotisation nouvelle adhésion**  20 €

**1 cours de ZUMBA / semaine :**  250 € / an

**JEUDI** (de 18h30 à 19h25) : **CARREAU DU TEMPLE (Studio FLORE) 4 rue Eugène Spuller 75003 PARIS**

Paiement par chèque possible en **2 fois**  ou **3 fois**

**1 cours à L'UNITÉ**  13 € (**Réservation par mail et règlement via paypal sur notre site internet**)

#### **CONDITIONS et REGLEMENT INTÉRIEUR de l'ASSOCIATION 123MOOOV**

- 1) La pratique d'un sport nécessite obligatoirement un certificat médical (datant de - de 3 mois) et une tenue adaptée.
- 2) Les cotisations devront être versées en totalité lors du début des cours en septembre (règlement possible en 2 ou 3 fois par chèque signé avec les dates d'encaissement mentionnées au dos). **Toute cotisation est due et non remboursable.**
- 3) Chaque adhérent doit respecter les locaux ainsi que les équipements sportifs (l'association 123MOOOV ne pourra être tenue responsable des dégradations commises ou provoquées par les adhérents).
- 4) La ponctualité (15mn tolérées en Zumba) et la bonne humeur sont de mises pour le bon déroulement, l'ambiance du cours et la bonne pratique d'un sport. En cas de départ anticipé du cours, merci de prévenir l'instructeur en arrivant. Celui-ci se réserve le droit d'exclure un élève de son cours en cas de non respect des règles.
- 5) Accueillir et respecter les intervenants lors des stages 123MOOOV et les éventuels remplaçants lors des cours.
- 6) ATTENTION, pour les adhérent(e)s mineur(e)s, les cours de ZUMBA sont autorisés et nécessitent de façon obligatoire une AUTORISATION PARENTALE.

" En tant qu'adhérent, je m'engage à respecter les règles du sport pratiqué, les conditions ainsi que le règlement intérieur de l'association 123MOOOV "  
**Noter la mention "Lu et approuvé", la date et votre signature**